RAPPORT ANNUEL | 2025

LA FORÊT PRIVÉE, UN PARTENAIRE À PRIVILÉGIER

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

TABLE DES MATIÈRES

Mission et description du SPFBSL. 2

Message du président du SPFBSL. 3

Message du directeur général du SPFBSL. 4

Message du président de la FPFQ. 5

Mise en marché. 6

Mise en valeur. 10

Vie syndicale 13

Conseil d'administration 16

Personnel 16

États financiers 17

MISSION

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (SPFBSL) est un outil collectif de représentation. Il rassemble 8 687 propriétaires forestiers de la région. À travers lui, les producteurs forestiers parlent d'une seule voix auprès des acheteurs et des instances politiques et gouvernementales.

MISSION

Le SPFBSL fonde son action sur les valeurs qui caractérisent le syndicalisme agricole et forestier, dont la solidarité, l'équité, l'action collective et la démocratie. Sa mission est de promouvoir, de défendre et de sauvegarder les intérêts socioéconomiques des propriétaires forestiers auprès des instances politiques régionales, provinciales et fédérales. Il y parvient notamment en travaillant à développer la mise en marché de leurs produits et la mise en valeur de leurs boisés.

Le Syndicat existe en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec puisqu'il administre un plan conjoint de mise en marché pour le territoire du Bas-Saint-Laurent. Par conséquent, il représente les propriétaires de boisés par le double biais de leur profession et de la mise en marché de leurs bois.

LES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

Le territoire du Plan conjoint est divisé en sept secteurs où le Syndicat tient, chaque année, des assemblées en prévision de l'assemblée générale annuelle. C'est lors de ces assemblées que sont élus les administrateurs et les délégués.

LES AGA DU PLAN CONJOINT ET DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT

Le Syndicat a l'obligation de tenir deux assemblées générales annuelles : celle des membres et celle des producteurs forestiers visés par le Plan conjoint. Lors de ces assemblées sont adoptés le rapport d'activité et les états financiers. Ces assemblées se tiennent la même journée.

DÉLÉGUÉS

Le Syndicat est tenu d'élire les délégués dans chacun des secteurs du territoire du Plan conjoint à raison d'un délégué par groupe de 100 producteurs ou fraction majoritaire de 100 producteurs. Lors de l'assemblée générale du Plan conjoint, ceux-ci ont pour mandat de prendre position sur les dossiers qui concernent la mise en marché des bois.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est formé de 10 producteurs forestiers élus lors des assemblées de secteur. Il a pour mandat de voir au suivi des décisions prises en assemblée générale, de même qu'à l'administration du Plan conjoint de mise en marché collective et du Syndicat.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chères productrices,
Chers producteurs,

Le temps est venu de dresser le bilan de l'année 2025 et d'envisager la prochaine année pour la forêt privée au Bas-Saint-Laurent.

L'année 2025 en fut une d'incertitude notamment à cause de la crise tarifaire imposée par notre voisin du sud de la frontière, mais aussi une année de résilience par la bonne tenue de votre production de bois durant la saison de récolte et l'amélioration notable des finances de votre syndicat.

Les données présentées dans le présent rapport annuel attestent d'une très bonne année de production dans les bois de pâtes, papiers, panneaux et biomasse énergétique eu égard aux années 2023 et 2024, lesquelles furent des années records. En fait, avec 195 440 tmh, ce volume est supérieur à 2023.

Cela a permis le versement d'une ristourne ponctuelle de 1,25 $ par tmh dans la pâte de feuillus mous.

Quant à votre production de bois de sciage de feuillus et de résineux, la baisse de récolte fut finalement moins grande qu'anticipée à la suite de l'imposition des tarifs américains, aujourd'hui fixés à 45,19 % sur le bois d'œuvre exporté dans ce pays. Avec 1 056 783 mcs en 2025, ce volume se compare avantageusement avec les récoltes de 2022, 2023 et 2024 à 1 030 391 mcs, 1 129 102 mcs et 1 154 439 mcs.

Je me permets ici, dans ce contexte particulier actuel, de souligner la contribution de toutes les productrices et tous les producteurs forestiers de la région à la mise en marché des bois.

Ces chiffres de production se sont accompagnés d'une gestion financière rigoureuse de votre syndicat et de son plan conjoint. Le bénéfice ainsi dégagé cette année aidera à passer à travers la prochaine année. Je félicite le personnel et les membres du conseil d'administration du Syndicat pour ce succès! Le directeur général détaillera dans ce rapport cette réalisation.

Le bilan politique de l'année est toutefois en demi-teinte et l'année 2026 s'annonce très difficile. Il est indéniable qu'une crise forestière s'installe actuellement avec une baisse généralisée des prix dans les bois de sciage, une diminution des volumes en production, conséquence de cette baisse de prix et de perte de marché de nos industriels.

Tout cela s'accompagne d'une crise tarifaire avec les États-Unis. Ce pays consomme chaque année, depuis une décennie, 10 milliards de PMP de bois d'œuvre, soit 20 % de l'ensemble de la consommation de ce pays. Tôt ou tard en 2026, les Américains manqueront de bois d'œuvre et la situation devrait s'améliorer, d'autant que le président actuel n'est pas éternel.

La filière forestière du Bas-Saint-Laurent, comme le reste du Québec, n'en est pas à sa première crise depuis 200 ans. Notre capacité d'adaptation et la force de la cohésion des productrices et producteurs forestiers permettraient de passer à travers cette tempête.

Malgré le contexte et grâce à votre appui lors de l'assemblée générale du 8 mai 2025, deux règlements (augmentation du prélevé dans le sciage et ajustement du remboursement du fonds de roulement) ont été adoptés par les délégués, puis approuvés par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Ces décisions permettront d'assurer le financement à long terme de votre plan conjoint.

Je souhaite à toutes et tous, une année 2026 remplie de succès!

Michel Lepage, président

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chères productrices et chers producteurs,

Le rapport annuel de votre syndicat est un document important, car il permet de dresser le bilan de l'année qui vient de se terminer, tout en essayant d'anticiper ce que sera la prochaine période de production. Pour 2025, le chiffre d'affaires du Syndicat s'élève à 18 951 770 $, soit la deuxième meilleure année de son histoire.

LA MISE EN MARCHÉ DES BOIS

Le bilan de l'année 2025 est positif. Votre production de bois est vraiment intéressante eu égard à la situation. Ainsi, pour les bois de pâtes, papiers, panneaux et biomasse énergétique, notre production s'est élevée à 195 440 tmh, en baisse de 14,51 % par rapport à l'année record 2024, mais équivalente à l'année 2023. Ce résultat est vraiment intéressant dans la mesure où de nombreuses restrictions de livraison furent imposées par les usines durant l'année.

Concernant votre production dans les bois de sciage, celle-ci s'élève à 1 056 785 mcs, en baisse de 9,24 % par rapport à l'année record de 2024 et très légèrement inférieure à 2023.

Nous pouvons affirmer que les trois dernières années furent les meilleures depuis la fin de la précédente crise forestière (2008 – 2011).

Nous pouvons constater que nos interventions régulières auprès de nos acheteurs de pâtes, papiers, panneaux et biomasse énergétique durant l'année ont porté fruit pour permettre, malgré lesdites restrictions de livraison, des ventes très intéressantes.

Dans le sciage, vous avez diversifié vos marchés et les industriels de la région ont maintenu, presque toute l'année, des prix intéressants vous permettant d'écouler vos bois de sciage. Le service volontaire du Syndicat a également réalisé de très bonnes ventes, principalement dans notre grande région avec un volume final de 68 280 mcs, soit la deuxième meilleure année depuis la mise en place en 2018 de ce service.

L'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Des changements importants sont survenus cette année au niveau administratif.

Tout d'abord, sur le plan financier, le rééquilibrage de la péréquation dans le transport a été réalisé avec succès. Deuxièmement, les prix versés par les usines après le 1er juin 2025 ont amélioré le bilan financier. Troisièmement, la liquidité a été améliorée grâce à l'adoption du règlement sur le fonds de roulement, reportant de deux ans le remboursement aux producteurs. Enfin, l'implantation du dépôt direct a diminué les frais de poste de plusieurs milliers de dollars et cela continue chaque semaine avec de nouvelles inscriptions à ce service, lequel totalisait à la fin de l'année 2025 à 380 producteurs forestiers et 65 transporteurs.

En ce qui concerne les ressources humaines, l'annonce par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) de la fermeture des bureaux pour l'enregistrement du certificat de producteur forestier en juin et le départ de la ressource affectée à cette tâche ont généré des économies, tout comme le départ de la responsable des communications.

L'équipe du Syndicat compte désormais huit personnes syndiquées et deux cadres. Ce groupe performe et je tiens à les remercier pour le travail accompli et leur grande capacité d'adaptation aux changements durant cette dernière année.

L'ensemble de ces mesures a permis à votre organisation de dégager un bénéfice même après versement d'une ristourne ponctuelle aux producteurs de feuillus mous en 2025 de près de 90 000 $.

Ce bénéfice permettra au Syndicat de traverser la crise actuelle, car nous entrevoyons une année 2026 difficile notamment dans la mise en marché de la biomasse énergétique dû principalement à la fermeture de l'usine White Birch à Rivière-du-Loup, laquelle consommait des volumes importants de sous-produits issus des usines de sciage qui sont aujourd'hui détournés vers les usines de granules. Les revenus du Syndicat et vos paiements vont assurément diminuer en 2026, d'autant que le marché du carton est plutôt stable. Il faut se rappeler que le Syndicat doit renouveler tous les contrats avec nos acheteurs au printemps 2026.

Soyons tous fiers du travail accompli en 2025, lequel permettra de passer à travers la crise actuelle.

Stéphane Forest, avocat
Directeur général

La parole aux producteurs

Lorsque je m'adresse aux élus ou aux médias, je garde toujours en tête que je représente 162 900 propriétaires, dont plusieurs dizaines de milliers de producteurs forestiers. Ma parole se doit d'être la somme de chacune d'elles. Pour mieux connaître et comprendre le collectif dont je fais partie, j'ai pu m'appuyer – en plus de mon expérience et de mes relations – sur les résultats de la toute nouvelle enquête sur les propriétaires forestiers du Québec. Merci aux 934 répondants!

Comme pour le bois que nous récoltons, notre parole doit subir une première transformation, voire une deuxième, pour s'adapter aux codes de communication des municipalités ou des ministères. Pour mieux communiquer notre voix, la fédération peut maintenant compter depuis quelques mois sur une nouvelle ressource aux communications dont le rôle est, entre autres, de mieux adapter notre message en fonction du contexte, des buts et des auditoires visés.

Lorsqu'il a été question du conflit du bois d'œuvre, nous n'avons pas hésité à hausser le ton. Nous avons profité des élections municipales pour éclairer les futurs décideurs sur l'abaissement de taxes des immeubles forestiers. Sur les comités ministériels, notre ton est plus technique, plus législatif. Mais toujours nous usons de la répétition : le mot « résidualité » sert à marteler que la première source d'approvisionnement est la forêt privée.

Votre fédération vous écoute. Pour améliorer notre environnement d'affaires, nous participons activement à deux grands projets fédérateurs. Beaucoup nous ont signifié la difficulté de trouver des produits d'assurances adaptés. Nous avons entamé des démarches avec Propriétaires forestiers du Canada (PFC) afin qu'un plus grand bassin d'assurés se traduise par des économies substantielles. D'autres voulaient dynamiser leur plan d'aménagement forestier. Bien que 84 % des propriétaires le trouvent franchement utile, beaucoup aimeraient le moderniser pour l'adapter en temps réel et encourager la gestion proactive de leurs boisés. Un partenariat avec Forair devrait combler cette lacune.

Pour être mieux entendus, nous devons être plus attrayants économiquement parlant. La grande majorité (83 %) des propriétaires forestiers récoltent du bois, mais à peine 30 % en font la mise en marché. Les conditions actuelles n'aident pas, mais c'est trop peu. Il y a place à la discussion avec le gouvernement et l'industrie forestière pour transformer ce potentiel en récolte. Notre objectif commun ne consiste-t-il pas à stimuler l'intérêt des propriétaires à exploiter leurs boisés?

Pour être mieux entendus, nous devons aussi continuer nos efforts de représentation à tous les niveaux : la fédération, les syndicats et offices qui administrent les plans conjoints, les délégués et les employés, chacun doit servir de porte-voix pour relayer celle des producteurs. Alors que des élections provinciales se trament à l'horizon, joignez votre voix à la nôtre. À force de scander notre message, nos élus ne pourront plus faire la sourde oreille aux gardiens du territoire que nous sommes. Peut-être passeront-ils alors de la parole aux actes? Pour leurs rapports, rappelez-leur que de protéger et d'aménager un milieu naturel est une motivation pour au moins 79 % d'entre nous. Rares sont les groupes démographiques qui incarnent aussi bien les intérêts écologiques que les intérêts économiques.

Gaétan Boudreault
Président de la FPFQ et producteur forestier

COUP D'ŒIL SUR LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2025

L'année 2025 fut marquée par le deuxième plus haut chiffre d'affaires de l'existence du Syndicat, et ce, malgré la crise forestière qui sévit depuis la mi-août 2025. La production de bois fut en baisse, conséquence de l'augmentation des tarifs douaniers imposés par les Américains à partir de la mi-août et de la fin de la récolte des bois de chablis survenu dans la région. Les prix ont malgré tout été bons une bonne partie de l'année. Le tableau 1 présente le prix final 2025 (dit bord de chemin) pour les pâtes, papiers, panneaux et pour la biomasse énergétique. Le tableau 2 (page suivante) présente les volumes (masses livrées) selon les groupes d'essences.

BOIS À PÂTES, PAPIERS, PANNEAUX ET BIOMASSE ÉNERGÉTIQUE

Les contrats avaient été renouvelés avec nos trois principaux partenaires pour la période 2024-2026 avec des augmentations de prix à l'usine. La prime versée aux producteurs en 2022 et 2023 avait été intégrée aux prix versés par les usines en 2024 et 2025. Ces augmentations ont permis d'absorber les coûts de transport. De plus, le versement d'une ristourne ponctuelle fut décidé en décembre 2025 par le conseil d'administration au montant de 1,25 $/tmh dans les feuillus mous. Le rééquilibrage des taux moyens de transport dans le système de péréquation a été effectué avec succès au 31 mai 2025.

En 2025, nous avons livré 195 440 tmh comparativement à 223 806 tmh en 2024, soit une baisse de 14,51 %. L'année 2025 reste donc une très bonne année malgré certaines restrictions de livraison aux usines. Ce volume est légèrement supérieur à 2023.

Tableau 1

Prix final au 31 décembre 2025
Pâtes, papiers, panneaux et biomasse énergétique (tonne métrique humide)

FAÇONNAGE	GROUPES D'ESSENCES	PRIX MOYEN TMH (avant paiement transport et autres contributions)	PRIX MOYEN FINAL TMH (au chemin du producteur)
Bois de pâtes, papiers et panneaux Rondins (2,44 mètres)	Feuillus mous sauf Huber Engineered Woods*	62,16 $	37,00 $
	Bouleaux	67,33 $	44,50 $
	Feuillus durs mélangés	69,96 $	45,00 $
	Érables	70,60 $	45,50 $
	Pins et mélèzes	0	0 $
	Sapin-épinettes (Twin Rivers Paper Company)	53,85 $	30,65 $
Biomasse énergétique	Mixte (Twin Rivers Paper Company)	46,00 $	25,50 $
	Mixte (Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu)	43,00 $	30,00 $
	Résineux (Shaw Renewables) et mixte	58,00 $	32,00 $
	Feuillus durs (Uniboard)	55,00 $	32,84 $
	Résineux (G.D.S. Énergie)	50,74 $	33,50 $
	Résineux (Groupe Lebel Cacouna)	54,92 $	33,00 $
	Résineux (Groupe Lebel Price)	49,42 $	33,00 $
	Résineux (Groupe Lebel V.-D.-L.)	49,42 $	33,00 $
	Résineux (Coop Matapédia)	45,00 $	30,50 $

Prime FSC (pâtes, papiers, panneaux) : 0,75 $ supplémentaire la tonne métrique humide
Fonds de roulement inclus dans les prix moyens (Toutes essences sauf la biomasse) : 0,91 $ la tonne métrique humide
Les feuillus durs mélangés varient de 44,50 $ à 45,50 $ la tmh au producteur selon l'essence
* Le prix chez Huber Engineered Woods était de 40,87 $ / tmh avant la suspension du contrat et les tarifs douaniers.

BOIS DE SCIAGE

Le sciage de résineux et de feuillus s'élève à 1 056 783 mcs, un volume sensiblement en baisse par rapport à 2024. La production a connu un ralentissement important en janvier et février 2025, en lien avec le contexte politico-économique aux États-Unis. Pour le sciage mis en marché volontairement par le Syndicat, un volume total de 68 280 mcs fut mis en marché comparativement à 75 454 mcs en 2024, en baisse de 10,51 %. Ce volume est supérieur à 2023.

BOIS D'EXPORTATION

Le Syndicat a vu son contrat avec l'entreprise Huber Engineered Woods au Maine suspendu en juin 2025. Le volume réalisé fut de 3 184 tmh. Les contacts sont difficiles depuis l'arrivée des problèmes douaniers. La reprise a eu lieu en janvier 2026. Shaw Renewables de Belledune a résilié unilatéralement son contrat avec le Syndicat en juin 2025.

BOIS CERTIFIÉS

Les usines Cascades de Cabano et Sappi de Matane ont continué en 2025 à verser une prime FSC de 0,75 $ /tmh livrée.

PRODUCTION TOTALE DE LA FORÊT PRIVÉE AU BAS-SAINT-LAURENT

Les producteurs forestiers ont produit un total de 1 246 352 mcs en 2025, soit une baisse de 9,91 % par rapport à 2024. La valeur monétaire estimée s'élève à 96 062 675 $ (pâte et sciage).

Le volume de sciage de résineux s'élève à 906 825 mcs. Quant au volume de feuillus pour le sciage, il s'élève à 339 527 mcs pour la région. Ces deux volumes sont en légère baisse par rapport à 2024 (tableau 3 à la page suivante).

En valeur monétaire moyenne des bois de sciage produits par la forêt privée, cela représente un montant de 83 912 324 $.

Le prix moyen était en légère baisse pour 1 mc à 79,40 $ par rapport à 2024 (80,00 $).

BOIS DESTINÉS À LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

En 2025, le Syndicat a renouvelé ses contrats avec ses partenaires en matière de biomasse énergétique avec une légère augmentation de prix aux producteurs forestiers à 30,50 $/tonne pour la biomasse de chaufferie et à 33,50 $/tonne pour la biomasse destinée à la fabrication de granules. Le volume produit en 2025 a été de 32 984 tmh, soit 16,88 % de l'ensemble des bois. Les contrats se sont complétés rapidement durant l'année. En novembre, Lebel Énergie n'a pas renouvelé son contrat avec le Syndicat. Le Syndicat n'a plus de contrat actif avec les usines pour le premier semestre de 2026. La fermeture de l'usine White Birch de Rivière-du-Loup a déstructuré cette filière de production.

Tableau 2

Comparatif des livraisons 2024-2025

Pâtes, papiers, panneaux et biomasse énergétique (tonne métrique humide)

TYPES DE PRODUITS	CLIENTS	MASSES LIVRÉES (TONNE MÉTRIQUE HUMIDE)			
		2025		2024	
		TMH	%	TMH	%
Biomasse énergétique	Coop. Forest. de la Matapédia, Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, Twin Rivers Paper Company, Uniboard Canada, Shaw Renewables, G.D.S. Énergie, Groupe Lebel (Cacouna, Price, V.D.L.)	32 984	16,88 %	31 124	13,91 %
Feuillus durs	Cascades (Lots-Renversés), Uniboard Canada, Sappi (Amqui & Matane)	85 457	43,73 %	102 330	45,72 %
Feuillus mous	Cascades (Rivière-Bleue), Sappi (Amqui & Matane) Huber Engineered Woods, North Ridge Services	75 010	38,38 %	88 281	39,45 %
Pins et mélèzes	Uniboard Canada	0	0 %	831	0,37 %
Sapin-épinettes	Uniboard Canada, Twin Rivers Paper Company	1 989	1,02 %	1 241	0,55 %
TOTAL		**195 440**	**100 %**	**223 806**	**100 %**

AUTRES BOIS DE SCIAGE

Le volume pour le cèdre a atteint 25 496 mcs en 2025, soit une hausse de 6,34 % dans un contexte de marché compétitif au niveau des prix. La demande des usines reste importante, mais ce marché doit être développé en conformité avec les exigences réglementaires. Pour l'ensemble des autres résineux, le volume total est de 2 096 mcs.

Le tableau 3 présente les données de volumes et de prix selon les groupes d'essences et le prix moyen à l'usine, le tout exprimé en mètre cube solide.

Tableau 3

Bois de sciage
Volumes transigés et prix moyens à l'usine (mètre cube solide)

GROUPES D'ESSENCES	2025		2024		2023		2022		2021		2020	
	VOLUMES	PRIX MOYEN À L'USINE ($/MCS)	VOLUMES	PRIX MOYEN À L'USINE ($/MCS)	VOLUMES	PRIX MOYEN À L'USINE ($/MCS)	VOLUMES	PRIX MOYEN À L'USINE ($/MCS)	VOLUMES	PRIX MOYEN À L'USINE ($/MCS)	VOLUMES	PRIX MOYEN À L'USINE ($/MCS)
Résineux	839 048	82,15 $	920 996	83,38 $	904 142	86,26 $	809 280	88,16 $	857 394	75,49 $	676 116	65,29 $
Feuillus mous	156 368	62,32 $	167 095	60,64 $	166 868	65,74 $	165 045	68,06 $	208 472	59,24 $	156 399	53,11 $
Feuillus durs	33 776	72,01 $	37 867	71,61 $	37 518	73,77 $	35 231	72,32 $	44 899	63,74 $	39 747	61,41 $
Autres résineux	27 592	101,89 $	28 481	95,44 $	20 573	84,88 $	20 734	75,96 $	26 261	67,78 $	21 881	63,21 $
TOTAL	**1 056 783**	**79,40 $**	**1 154 439**	**80,00 $**	**1 129 102**	**82,79 $**	**1 030 291**	**84,16 $**	**1 137 025**	**71,87 $**	**894 142**	**62,94 $**

POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

Le tableau 4 présente la possibilité forestière par les deux agences de mise en valeur de la forêt privée du territoire selon les groupes d'essences exprimés en mètre cube solide et en pourcentage.

Le Plan de protection de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) au Bas-Saint-Laurent est attendu en 2026 par l'Agence. Un portrait plus précis et à jour des possibilités forestières par essence ou groupes d'essences sera alors disponible.

Tableau 4

Possibilité forestière
Compilation du 1er janvier au 31 décembre 2025 (mètre cube solide)

GROUPES D'ESSENCES	ESSENCES	VOLUMES TRANSIGÉS PÂTES ET PAPIERS, BIOMASSE	VOLUMES TRANSIGÉS PANNEAUX	VOLUMES TRANSIGÉS SCIAGE ET DÉROULAGE	BOIS DE CHAUFFAGE[1]	TOTAL TOUTES UTILISATIONS 2025	TOTAL TOUTES UTILISATIONS 2024	POSSIBILITÉ FORESTIÈRE ANNUELLE 2023-2032[2]	% DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE RÉCOLTÉE 2025	% COMPARATIF 2024	% DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE RÉCOLTÉE 2024
Résineux	Sapin, épinettes, pin gris, mélèze	40 185	0	839 048	10 100	889 333	939 949	1 150 989	77,3 %	81,7 %	103,8 %
Autres résineux	Cèdre, pin blanc, pin rouge	0	0	27 592	0	27 592	20 573	184 303	15,0 %	11,2 %	15,8 %
Feuillus mous	Tremble, Peupliers	69 931	5 079	156 368	20 100	251 477	272 500	371 983	67,6 %	73,3 %	75,5 %
Feuillus durs	Érables, Bouleaux, hêtre	31 858	42 516	33 776	115 300	223 450	227 476	429 537	52,0 %	53,0 %	60,0 %
TOTAL		**141 973**	**47 595**	**1 056 783**	**145 500**	**1 391 852**	**1 460 499**	**2 136 812**	**65,1 %**	**68,3 %**	**80,5 %**

[1] Données issues du PPMV de deuxième génération de l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.
[2] Données à venir du PPMV de troisième génération de l'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent incluant la petite et grande forêt privée

DISTRIBUTION DES VOLUMES DE BOIS SELON LE TERRITOIRE DES MRC

Le tableau 5 présente les volumes de bois produits dans les neuf MRC du territoire du Syndicat et les écarts des volumes de production des bois de l'année 2025 par rapport aux années 2024 et 2023.

Tableau 5

Distribution des volumes en 2025 par MRC
Pâtes, papiers, panneaux, biomasse énergétique, déroulage et sciage (mètre cube solide)

MRC		PÂTES, PAPIERS, PANNEAUX, BIOMASSE ÉNERGÉTIQUE, DÉROULAGE ET SCIAGE				
		TOTAL 2025	ÉCART	TOTAL 2024	ÉCART	TOTAL 2023
40	La Haute-Gaspésie	0	-100 %	1 108	557 %	169
60	Avignon	62 511	3 %	60 761	-7 %	65 150
70	La Matapédia	376 173	-19 %	466 598	8 %	433 987
80	La Matanie	60 849	-31 %	87 859	1 %	86 829
90	La Mitis	219 235	24 %	176 556	3 %	171 942
100	Rimouski-Neigette	129 015	-3 %	132 666	1 %	130 859
110	Des Basques	72 647	-30 %	104 017	-6 %	111 082
120	Rivière-du-Loup	71 232	13 %	62 920	- 12 %	71 723
130	Témiscouata	254 691	-8 %	277 387	14 %	243 258
TOTAL		**1 246 352**	**-9 %**	**1 369 872**	**4 %**	**1 314 999**

PERSPECTIVES ET DÉFIS 2026

Pour la mi-année 2026, les contrats avec Cascades de Cabano, Sappi Canada de Matane et Uniboard à Sayabec sont à renouveler pour des volumes similaires aux années 2024 et 2025, nous osons l'espérer. Compte tenu des surplus de bois rond actuellement disponibles, les volumes à renouveler sont incertains pour le deuxième semestre au moment d'écrire ces lignes. Pour 2026, les nouveaux contrats seront négociés en avril et mai 2026.

Dans un contexte difficile dans le sciage résineux pour le premier semestre de 2026 dû aux tarifs américains, le principal défi des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent pour la période contractuelle 2026-2027 sera assurément le respect de volumes contractés à venir avec les usines de pâtes, papiers, panneaux et biomasse énergétique, lesquels sont présentés au tableau 6. Par ailleurs, l'arrêt de production chez White Birch à Rivière-du-Loup a eu un impact négatif sur la mise en marché de la biomasse énergétique dans la région.

Tableau 6

Prévision des livraisons aux usines pour 2026 (tonne métrique humide)

ESSENCES	Clients*	Quantités prévisibles à livrer en 2026	Quantités livrées en 2025
Biomasse toutes essences	Copeaux de la Vallée, Énergie nouvelles Johannoise coopérative de solidarité, Lebel Énergie, GDS Énergie, Coopérative forestière de la Matapédia, Twin Rivers Paper Company	5 000	32 984
Feuillus durs	Cascades-Cabano, Lots-Renversés, Uniboard Canada, Sayabec Sappi - Matane et Amqui	93 500	85 457
Feuillus mous	Cascades-Cabano, Rivière-Bleue, Uniboard Canada, Huber Engineered Woods Easton, Sappi - Matane et Amqui	74 000	75 010
Résineux	Twin Rivers Paper Company, Edmundston	1 000	1 989
Total		**173 500**	**195 440**

* Les contrats ne sont pas encore renouvelés pour 2026-2027.

MISE EN VALEUR

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE ET AUTRES ACTIVITÉS

Deux événements en 2025 sont à souligner en matière d'aménagement. Le premier est l'arrivée des plans d'aménagement bonifiés, lesquels présentent davantage d'informations en regard des éléments écologiques sensibles présents sur les superficies forestières sous aménagement. L'Agence a obtenu du financement sur ce point.

Deuxièmement, en avril 2025, le MRNF a octroyé un budget additionnel de 300 000 $ à l'Agence pour déployer un projet-pilote pour augmenter la conformité réglementaire des travaux de coupe forestière sur le territoire en augmentant le nombre de producteurs forestiers possédant un plan d'aménagement forestier. Un soutien financier pour les travaux dits « techniques » est donc disponible via ce programme dont le bilan sera effectué en 2026.

Le tableau 8 (page suivante) présente les budgets dans les 13 unités d'aménagement du territoire du syndicat et les sommes allouées pour le secteur les Plateaux dans la MRC d'Avignon en Gaspésie, lequel fait également partie de notre territoire (tableau 7).

Tableau 7

Travaux réalisés / Secteur les Plateaux
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles
(Période du 1er avril 2025 au 22 janvier 2026)

CONSEILLERS FORESTIERS	PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR	PROGRAMME 2GA	TOTAL 2025-2026*
Coop services forestiers Maxifor	81 847,70 $	2 545,11 $	84 392,81 $
G.A.F. Ristigouche	232 768,80 $	0 $	232 768,80 $
TOTAL	**314 616,50 $**	**2 545,11 $**	**317 161,61 $**

* Estimation des sommes dépensées pour la période couvrant l'année financière (du 1er avril 2025 au 31 mars 2026)

Tableau 8

Programme de mise en valeur / budget
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT Conseillers forestiers	BUDGET PRÉVU 2025-2026	BUDGET FINAL 2024-2025
TACHÉ		
Groupement forestier Grand Portage inc.	1 1288 994 $	1 250 963 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	70 293 $	66 108 $
TOTAL	**1 359 287 $**	**1 317 071 $**
TRANSCONTINENTAL		
Groupement forestier de Témiscouata inc.	1 035 045 $	1 058 258 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	157 859 $	135 259 $
TOTAL	**1 192 904 $**	**1 193 516 $**
EST DU LAC TÉMISCOUATA		
Groupement forestier de Témiscouata inc.	1 021 379 $	1 024 131 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	20 216 $	29 260 $
TOTAL	**1 041 595 $**	**1 053 391 $**
DES BASQUES		
S.E.R. des Basques inc.	1 031 448 $	948 261 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	231 972 $	190 394 $
TOTAL	**1 263 420 $**	**1 138 655 $**
DE LA NEIGETTE		
Groupement forestier Métis-Neigette inc.	1 131 592 $	1 124 691 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	131 203 $	86 710 $
TOTAL	**1 262 795 $**	**1 211 401 $**
DE LA MÉTIS		
Groupement forestier Métis-Neigette inc.	1 866 592 $	1 689 954 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	125 325 $	109 167 $
TOTAL	**1 991 917 $**	**1 799 122 $**

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT Conseillers forestiers	BUDGET PRÉVU 2025-2026	BUDGET FINAL 2024-2025
DES MONTS		
S.E.R. des Monts inc.	1 301 975 $	1 105 138 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	150 742 $	135 871 $
TOTAL	**1 452 717 $**	**1 241 009 $**
DE LA VALLÉE		
S.E.R. de la Vallée inc.	2 575 613 $	2 358 462 $
Coopérative forestière Haut Plan Vert	210 448 $	177 512 $
TOTAL	**2 786 061 $**	**2 535 974 $**
KAMOURASKA		
Groupement forestier Grand Portage inc.	864 008 $	724 233 $
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.	826 040 $	623 123 $
TOTAL	**1 690 048 $**	**1 347 356 $**
NICOLAS-RIOU		
Solifor Nicolas-Riou, S.E.C.	35 000 $	35 001 $
TOTAL	**35 000 $**	**35 001 $**
DU LAC MÉTIS		
Solifor Lac-Métis, S.E.C.	35 000 $	35 001 $
TOTAL	**35 000 $**	**35 001 $**
FARIBAULT		
S.E.R. de la Vallée inc.	35 000 $	29 332 $
TOTAL	**35 000 $**	**29 332 $**
GESTION FORESTIÈRE LACROIX		
S.E.R. de la Vallée inc.	35 000 $	34 984 $
TOTAL	**35 000 $**	**34 984 $**
GRAND TOTAL	**14 180 744 $**	**12 971 812 $**

MISE EN VALEUR

LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE ET CHABLIS
L'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) s'est stabilisée au Bas-Saint-Laurent en 2025. Les tableaux 9 et 10, extraits de documents fournis par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et par la SOPFIM présentent les superficies affectées et les superficies traitées au Bas-Saint-Laurent en 2025.

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent participe toujours à la cellule d'urgence provinciale TBE et au comité stratégique TBE au Bas-Saint-Laurent via la Table de concertation de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent. Une prolongation du programme a été faite par le Syndicat en décembre 2025 puisque celui-ci se termine au 31 mars 2027. Le tout sera à suivre en 2026.

Tableau 9

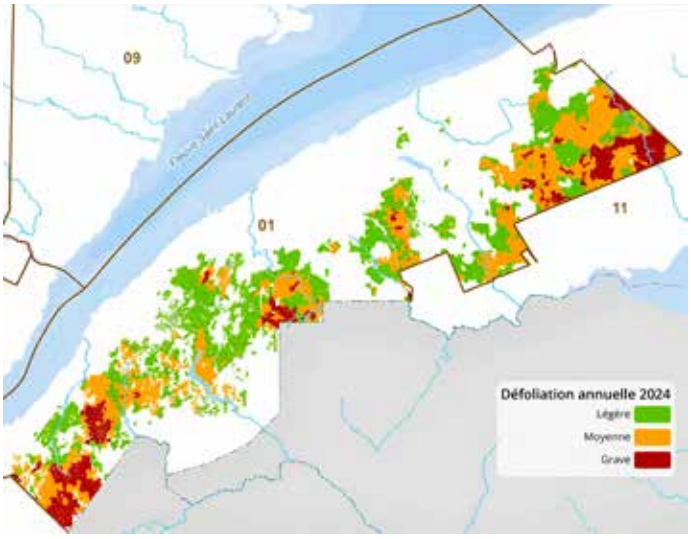

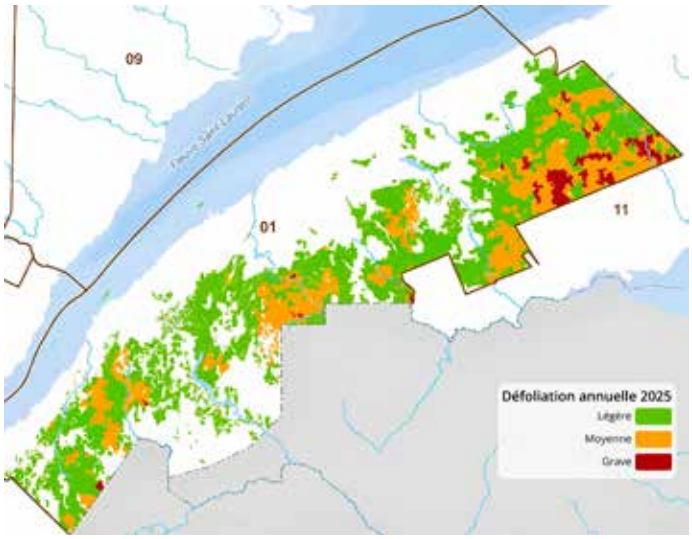

Tableau 10

sopfim

BILAN PROGRAMME PFP 2025			
Régions	Superficie protégée en 2024 (ha)	Superficie protégée en 2025 (ha)	Différence (ha)
Bas-Saint-Laurent	5 332	8 216	2 884
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 537	3 350	1 813
Capitale-Nationale	226	150	-76
Outaouais	0	39	39
Abitibi-Témiscamingue	662	628	-34
Côte-Nord	64	46	-18
Gaspésie	626	970	344
Chaudière-Appalaches	1 119	1 574	455
Laurentides	0	97	97
Total	9 566	15 070	5 504

L'ENTENTE SUR LE PRIX MINIMUM DANS LE SCIAGE AVEC LE GROUPE LEBEL VIT DES HEURES DIFFICILES

En décembre 2024, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a procédé à l'homologation de l'entente « Prix minimum » signée entre le Syndicat et le Groupe Lebel. Le prix établi en dollars par mètre cube solide évolue en fonction de paliers du Pribec. Le mécanisme fonctionnait bien pour les usines de Price et de Dégelis du Groupe Lebel. Au 31 décembre 2025, il s'établissait à 73 $/mcs. L'arrivée des tarifs américains à 45,19 % et la réduction drastique des exportations de nos scieurs aux États-Unis depuis septembre 2025 a complètement changé les bases de cette entente avec le Groupe Lebel. Elle a donc été dénoncée pour certains articles en novembre 2025 par les deux parties et se termine, en principe, le 21 février 2026. Les parties discutent toujours au moment d'écrire ces lignes dans le respect mutuel.

Tableau 11 Entente de prix minimum

PRIBEC ($/MPMP) Prix composés	PRIX MINIMUM ($/mètre cube solide)
500-550	67,50
550-600	68,50
600-650	72,00
650-700	73,00
700-750	76,50
750-800	77,50
800-850	81,00
850-900	82,00
900-950	85,50
950-1 000	86,50
1 000-1 050	91,25
1 050-1 100	92,25
1 100-1 150	97,00
1 150-1 200	98,00
1 200-1 250	101,50

PRIBEC ($/MPMP) Prix composés	PRIX MINIMUM ($/mètre cube solide)
1 250-1 300	102,50
1 300-1 350	106,00
1 350-1 400	107,00
1 400-1 450	110,50
1 450-1 500	111,50
1 500-1 550	115,00
1 550-1 600	116,00
1 600-1 650	119,50
1 650-1 700	120,50
1 700-1 750	124,00
1 750-1 800	125,00
1 800-1 850	128,50
1 850-1 900	129,50
1 900-1 950	133,00
1 950-2 000	134,00

VIE SYNDICALE

ABANDON DE LA RÉFORME FORESTIÈRE (PL97)

Le 23 avril 2025, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie – Les Îles-de-la-Madeleine, Mme Maïté Blanchette Vézina, déposait devant l'Assemblée nationale, le projet de loi 97 visant principalement à moderniser le régime forestier.

Cet important projet de loi contenait des avancées positives pour l'avenir de la filière forestière et les communautés du Bas-Saint-Laurent.

Le défunt projet de loi 97, sans être parfait, énonçait des moyens pour vitaliser la filière forestière privée, notamment :

- en introduisant à l'objet de la loi, l'encadrement de l'aménagement des forêts privées;
- en favorisant la contribution de celles-ci à l'approvisionnement des usines de transformation;
- en équilibrant les approvisionnements de cette forêt privée vers les usines lors de perturbations d'origine naturelle tels les aléas climatiques;
- en maintenant, pour la provenance des bois, le principe de résidualité en faveur de la forêt privée eu égard à la forêt publique, s'assurant ainsi d'une prévisibilité d'approvisionnement à long terme des usines par les producteurs forestiers.

Malheureusement, ces changements législatifs sont morts au feuilleton en septembre 2025.

L'ensemble des partenaires de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent continueront, en 2026, à réclamer ces changements à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

PARTICIPATION À LA TABLE DE CONCERTATION ET AU COMITÉ COLLABORATIF AVEC LES GROUPEMENTS

Le Syndicat participe activement à la Table, laquelle permet de coordonner dans l'intérêt des producteurs forestiers et l'ensemble de la filière, l'avancement de plusieurs dossiers tels les budgets d'aménagement, la lutte à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'arrivée de la norme européenne anti-déforestation (laquelle, le 18 décembre 2025, a encore une fois été reportée en 2026), le dossier de l'employabilité des travailleurs forestiers, etc. Le Syndicat et la Fédération des groupements forestiers du Bas-Saint-Laurent ont créé, en juin 2024, un comité collaboratif pour travailler sur divers projets communs, dont ceux précédemment mentionnés et le suivi de l'entente sur le prix minimum. Ils se rencontrent lorsque nécessaire.

CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER

Au cours de l'année 2025, le bureau d'enregistrement géré par le Syndicat a traité les dossiers en ce qui concerne la gestion du certificat de producteur forestier jusqu'au 20 juin 2025. Cette reconnaissance, accordée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), permet à un peu plus de 4 761 détenteurs de ce certificat en région d'avoir accès à l'aide financière des programmes de mise en valeur et de remboursement des taxes foncières. Le propriétaire forestier qui détient le certificat a accès aux programmes disponibles. Pour obtenir ce certificat, un propriétaire doit posséder une superficie à vocation forestière d'au moins 4 hectares (10 acres ou 12 arpents carrés) et détenir un plan d'aménagement forestier rédigé sous la supervision d'un ingénieur forestier.

Toutefois, le MRNF a annoncé le 3 juin 2025 la fermeture des bureaux gérés par les syndicats. En décembre 2025, un transfert définitif du bureau d'enregistrement du Syndicat a été effectué vers celui de la Mauricie (Trois-Rivières). Le MRNF mettra sur pied une plate-forme d'enregistrement numérique au courant de 2026.

DES DÉCISIONS POUR SOUTENIR L'AVENIR FINANCIER DU SPFBSL

Le 21 août 2025, une nouvelle importante pour l'avenir financier du Syndicat est parvenue à la direction générale. En effet, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a approuvé le 18 août 2025, par ces décisions 12935 et 12936, les deux règlements que l'assemblée générale annuelle des membres avaient adoptés en mai dernier.

Ainsi, le règlement modifiant le règlement sur les fonds de roulement est désormais en vigueur. Il n'y aura donc pas de remboursement aux producteurs forestiers des sommes audit fonds à la fin de la présente année, ni en 2026. Les remboursements reprendront en 2027 pour rembourser l'année 2020.

Concernant le règlement modifiant le règlement sur le paiement et la perception de la contribution, il est entré en vigueur le 1er janvier 2026 comme annoncé à la suite de la décision de la Régie. La contribution dans le sciage de résineux et dans le feuillu sera, à partir de cette date, fixée à 0,73 $ le mcs au lieu de 0,53 $ le mcs actuellement. Les usines ont été avisées en décembre de ce changement. Ces décisions prises démocratiquement assureront une meilleure santé financière à votre syndicat pour l'avenir.

LA FORÊT SOUS TOUTES SES COULEURS À PACKINGTON

Packington tenait son 8e festival La forêt sous toutes ses couleurs, les 13 et 14 septembre au Complexe des générations de l'endroit. Le SPFBSL était présent par l'entremise de son président et de son directeur général avec un kiosque et a soutenu les organisateurs en fournissant la vaisselle compostable pour le repas. Notre participation

a aussi permis au Syndicat d'aller à la rencontre des producteurs forestiers de ce secteur.

CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

En 2025, l'événement se déroulait à Trois-Rivières. Il a réuni les producteurs forestiers de toutes les régions du Québec, les 29 et 30 mai 2025. Ce fut une belle occasion pour nos représentants de faire valoir leur point de vue.

COMMUNICATIONS

Le journal Perspectives Forêts est toujours la priorité des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent lorsque vient le temps d'être informé. C'est un lien direct vers les producteurs, qu'ils soient de la région ou ailleurs au Québec, et même à l'étranger. En 2025, quatre éditions papier ont été publiées. Les prix des bois de sciage sont publiés deux fois par année, en juin et décembre.

Le **spfbsl.com** demeure une référence à portée de la main pour le propriétaire forestier qui souhaite accéder aisément au Prixbois.ca, un outil de comparaison de prix du bois rond, peu importe où il se trouve. Il est aussi possible de lire les nouvelles importantes en ce qui a trait au syndicat ainsi que de se procurer les documents nécessaires à sa mise en marché (contingent) et à la mise en valeur de sa propriété boisée (partenariat avec l'Agence de mise en valeur de la forêt privée au Bas-Saint-Laurent).

SOUTIEN À DES ORGANISMES LIÉS À LA FORÊT

Comme chaque année, le SPFBSL reçoit plusieurs demandes d'aide financière. En 2025, sept causes du Bas-Saint-Laurent se sont vu confirmer une somme d'argent ou un don en nature permettant au Syndicat de devenir partenaire dans leur projet respectif, et ce, pour la somme totale de 4 960 $. Ainsi, le SPFBSL a soutenu l'Association forestière bas-laurentienne, le festival La Forêt sous toutes ses couleurs, la Coalition urgence rurale Bas-Saint-Laurent et le Centre régional d'établissement en agriculture Est-du-Québec (CRÉA). Deux publicités ont été également achetées dans le magazine Vitalité économique afin de souligner deux entreprises au service des producteurs forestiers de notre région soit, Bégin & Bégin (100e anniversaire) et Transport Forestier Leblond (80e anniversaire). Aussi, le Syndicat s'est impliqué en collaborant à la 2e édition de la foire régionale qui se tiendra le 10 février 2026, à l'Hôtel Rimouski. Pour terminer, le Syndicat a soutenu encore cette année la Fondation de l'UQAR en lui remettant un montant d'argent.

RÉSUMÉ DE L'ATELIER DE BRASSAGE D'IDÉES À L'AGA

L'atelier de « brassage d'idées » qui s'est tenu lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat le 8 mai dernier a été un franc succès. Le conseil d'administration est satisfait de la participation active des délégués à cet exercice.

En résumé, les travaux des 13 tables ont permis d'émettre des idées qui se résument ainsi sur la forme et le fond :

Sur la forme :

- 75 participants;
- 54 idées inscrites;
- 30 idées différentes;
- 6 idées sous la forme d'un constat;
- 6 idées imprécises.

Sur le fond :

- Une idée prédominante : Renforcer la résidualité;
- 6 tables ont émis des idées en lien avec l'augmentation des prix du bois;
- 7 tables ont émis des idées sur la gestion du transport;
- 3 tables ont émis l'idée de mettre en place une agence de vente dans le sciage.

Après une analyse de l'ensemble des idées, le conseil d'administration a choisi unanimement de prioriser les 5 idées suivantes :

1. Renforcer la résidualité;
2. Travailler à l'augmentation des prix du bois;
3. Réfléchir à l'exclusivité des territoires dans le transport et au libre choix de son transporteur;
4. Évaluer la possibilité d'acquérir un local;
5. Mettre en place un service volontaire de déroulage dans le sciage.

Naturellement, ces idées prioritaires seront travaillées au courant des prochains mois et années. Les autres idées sont mises en réserve pour un traitement ultérieur. Le tableau synthèse de l'ensemble des idées a été déposé sur le site Internet du Syndicat pour consultation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE GAUCHE À DROITE : Victor Cumming, secteur 1.1 - **André Morin,** secteur 5 - ***Mario Turbide,** secteur 1.2 - **Alain Pelletier,** secteur 2
***Fernand Saint-Laurent,** vice-président, secteur 3 - **Martin Denis,** secteur 7.2 - ***Guillaume Gagnon,** secteur 4.2
Denis Desjardins, secteur 7.1 - **Benoît Côté,** secteur 6 - ***Michel Lepage, président,** secteur 4.1

*Membre du conseil exécutif

LE PERSONNEL

L'administration et les activités de votre syndicat ne pourraient pas être possible sans le concours de l'équipe dont nous saluons le travail durant l'année 2025. Elle se compose des personnes suivantes :

Stéphane Forest, avocat, directeur général

Annette Boulanger, directrice adjointe aux finances et à l'administration

Guylaine Santerre, adjointe administrative

Jean-Louis Gonthier, responsable du développement informatique

Mario Ross, coordonnateur à la mise en marché et au développement

Régis Lizotte, coordonnateur vérificateur terrain (ouest du territoire)

Marie-Josée Otis, coordonnatrice vérificatrice terrain (est du territoire)

Jean-François Lévesque, technicien comptable

Joseph Melançon, commis à la commercialisation des bois

Ève Saint-Aubin, commis de bureau et soutien à la mise en marché

François Ouellet, coordonnateur vérificateur terrain (occasionnel)

Nous soulignons et remercions les employées nous ayant quitté en 2025, soit Mmes Chantale Arseneault et Jade Rancourt-Lizotte.

ÉTATS FINANCIERS 2025

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

États financiers
au 31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 17
Annexes	18 - 21

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 3-A
217, avenue Léonidas Sud
Rimouski (Québec) G5L 2T5

T 418 722-4611

Aux administrateurs du
Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent (ci-après « le syndicat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du syndicat au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le syndicat a comptabilisé, dans le passif à long terme, le fonds de roulement ne portant pas intérêt à sa valeur nominale plutôt qu'à sa juste valeur initiale, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction applique cette méthode d'évaluation et ce classement au fonds de roulement, qui a été octroyé suite à un règlement interne, puisque la juste valeur initiale de ce passif financier est difficile à évaluer et que la direction estime qu'il est peu probable que des montants significatifs devront être remboursés autrement que selon l'échéancier prévu. Les incidences de ces dérogations sur les états financiers n'ont pas été déterminées. Nous avons également exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers au 31 décembre 2024 en raison des incidences de ces dérogations aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le syndicat ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du syndicat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du syndicat;

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le syndicat à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]

Rimouski
Le 19 février 2026

[1] CPA auditrice, permis de comptabilité publique nº A130692

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Résultats
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025			2024
	Activités syndicales	**Plan conjoint**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	$
Produits				
Ventes de bois		**18 277 200**	**18 277 200**	20 699 977
Coût des ventes				
Quote-part des producteurs avant autres contributions		**12 980 882**	**12 980 882**	14 682 252
Vérification et coordination (annexe A)		**475 997**	**475 997**	384 988
Transport et chargement (annexe B)		**4 662 225**	**4 662 225**	5 662 899
		18 119 104	**18 119 104**	20 730 139
Bénéfice (insuffisance) brut		**158 096**	**158 096**	(30 162)
Autres produits				
Produits nets de placements (annexe C)		**48 810**	**48 810**	71 354
Autres produits (annexe D)	**1 272**	**1 300 116**	**1 301 388**	1 400 290
Fonds forestier (annexe E)		**106 898**	**106 898**	118 588
Projets (annexe F)	**22 318**		**22 318**	29 785
Journal Perspectives Forêts (annexe H)	**33 518**	**33 519**	**67 037**	78 096
	57 108	**1 489 343**	**1 546 451**	1 698 113
Autres charges				
Fonds forestier (annexe E)	**29 921**	**29 921**	**59 842**	70 256
Projets (annexe F)	**32 132**		**32 132**	34 561
Journal Perspectives Forêts (annexe H)	**33 518**	**33 519**	**67 037**	78 096
Frais d'administration (annexe I)	**466 200**	**740 221**	**1 206 421**	1 463 790
	561 771	**803 661**	**1 365 432**	1 646 703
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(504 663)**	**843 778**	**339 115**	21 248

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

					2025	2024
	Affecté au fonds forestier	**Affecté à la certification des pratiques forestières**	**Investi en immobilisations**	**Non affecté**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	**$**	**$**	$
Solde au début	**293 521**	**27 932**	**66 661**	**1 061 498**	**1 449 612**	1 428 364
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**47 056**		**(15 428)**	**307 487**	**339 115**	21 248
Virements interfonds (note 3)		**(27 932)**		**27 932**		
Investissement en immobilisations			**7 756**	**(7 756)**		
Solde à la fin	**340 577**	**-**	**58 989**	**1 389 161**	**1 788 727**	1 449 612

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025	2024
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	**339 115**	21 248
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	**7 285**	8 831
Amortissement des immobilisations incorporelles	**8 143**	1 323
Radiation d'immobilisations incorporelles		86 042
	354 543	117 444
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	**174 618**	666 125
Frais payés d'avance	**4 464**	(342)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	**(25 876)**	(425 686)
	153 206	240 097
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**507 749**	357 541
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(2 611)**	(3 642)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	**(5 145)**	(26 946)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(7 756)**	(30 588)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Fonds de roulement	**146 214**	168 640
Remboursements du fonds de roulement	**(2 069)**	(145 649)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**144 145**	22 991
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**644 138**	349 944
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**2 377 070**	2 027 126
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	**3 021 208**	2 377 070
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	**933 419**	487 698
Encaisse - compte à intérêt élevé	**2 087 789**	1 889 372
	3 021 208	2 377 070

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Situation financière
au 31 décembre 2025

	2025	2024
	$	$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	**933 419**	487 698
Encaisse - compte à intérêt élevé	**2 087 789**	1 889 372
Comptes clients et autres créances (note 4)	**767 315**	941 933
Frais payés d'avance	**17 220**	21 684
	3 805 743	3 340 687
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	**28 989**	33 663
Immobilisations incorporelles (note 6)	**30 000**	32 998
	3 864 732	3 407 348
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	**1 172 470**	1 198 346
Apports reportés (note 9)	**863**	863
Tranche du fonds de roulement échéant à moins de un an (note 10)		153 571
	1 173 333	1 352 780
Long terme		
Fonds de roulement (note 10)	**902 672**	604 956
	2 076 005	1 957 736
ACTIF NET		
Affecté au fonds forestier (note 11)	**340 577**	293 521
Affecté à la certification des pratiques forestières (note 11)		27 932
Investi en immobilisations	**58 989**	66 661
Non affecté	**1 389 161**	1 061 498
	1 788 727	1 449 612
	3 864 732	3 407 348

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le syndicat, constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, a pour objectif la mise en marché du bois des forêts privées (plan conjoint) tout en sauvegardant les intérêts économiques des producteurs de bois (activités syndicales). Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du syndicat sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction du syndicat doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le syndicat pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

Le syndicat applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Ventes de bois

Les ventes de bois, les prélevés, les produits de l'agence de vente en commun et la contribution des producteurs au fonds forestiers sont constatés à titre de produits lorsque la livraison aux clients a eu lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Produits nets de placements (suite)

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du syndicat provenant d'opérations non conclues avec des apparentés, ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec le syndicat qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate), sont évalués à la juste valeur, qui est dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers du syndicat provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du syndicat provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, le syndicat détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le syndicat détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du syndicat est de présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le syndicat reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	Méthodes	Taux
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	20 %
Logiciels	Linéaire	20 %

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Résultats

En vertu de l'article 66 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles (loi 15, sanctionnée le 22 juin 1990) et de l'article 8.c.1. des règlements généraux du syndicat, les résultats des activités et ceux du plan conjoint doivent être présentés séparément.

Ventilation des charges

Le syndicat se livre à plusieurs types d'activités. Les charges de chacune de ces activités se composent des salaires et des charges sociales du personnel et d'autres charges directement rattachées à l'activité.

Le syndicat ventile les salaires et charges sociales du personnel en fonction du temps consacré à chaque activité et les autres charges sont réparties selon les coûts directs reliés aux activités. Les frais d'administration afférents aux activités syndicales et au plan conjoint sont répartis, après une analyse, au prorata de l'utilisation qu'en a fait chaque secteur d'activités.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Le syndicat utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice.

3 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a désaffecté du solde d'actif net affecté à la certification des pratiques forestières un montant totalisant 27 932 $. Ces sommes ont été remises à l'actif net non affecté.

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	$	$
Comptes clients (a)	**767 315**	941 933

(a) Au 31 décembre 2025, deux clients représentent respectivement 33 % et 24 % du total des comptes clients (deux clients représentaient respectivement 27 % et 23 % au 31 décembre 2024).

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	**Amortis-sement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Améliorations locatives	**19 976**	**17 195**	**2 781**	3 476
Équipement et mobilier de bureau	**97 801**	**95 837**	**1 964**	2 286
Équipement informatique	**132 983**	**108 739**	**24 244**	27 901
	250 760	**221 771**	**28 989**	33 663

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

6 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

			2025	2024
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Mise à niveau du système informatique - module paiement électronique	**14 200**	**13 473**	**727**	909
Mise à niveau du système informatique - module traitement bois de sciage	**13 805**	**13 241**	**564**	705
Mise à niveau du système informatique - émission des contingents	**53 681**	**53 681**		
Mise à niveau du système informatique - système de transport	**25 479**	**25 479**		
Logiciel de gestion de la mise en marché	**37 449**	**8 740**	**28 709**	31 384
	144 614	**114 614**	**30 000**	32 998

7 - EMPRUNT BANCAIRE

Les créances, ayant une valeur comptable de 767 315 $, sont affectées à la garantie de l'emprunt bancaire pour un maximum de 250 000 $. L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 200 000 $, porte intérêt au taux préférentiel plus 1,00 % (5,45 %; 6,45 % en 2024) et est renégociable annuellement. En vertu de la convention de crédit, le syndicat doit se conformer à certaines clauses restrictives.

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	$	$
Comptes fournisseurs et charges à payer	**966 444**	1 109 984
Salaires et vacances à payer	**111 721**	84 594
Taxes de vente à payer	**2 770**	3 768
Ristournes à payer aux producteurs	**91 535**	
	1 172 470	1 198 346

Les sommes à remettre à l'État totalisent 2 770 $ au 31 décembre 2025 (3 768 $ au 31 décembre 2024).

9 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées, qui en vertu d'affectations d'origines externes, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement du prochain exercice relativement au projet de relève forestière.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

10 - FONDS DE ROULEMENT (PLAN CONJOINT)

	2025	2024
	$	$
Solde au début	**758 527**	735 536
Exercice courant		
Contributions	**146 214**	168 640
	904 741	904 176
Exercices antérieurs		
Remboursements :		
Exercice 2019		(141 795)
Remboursements pour d'autres exercices :		
Transferts de propriété	**(1 380)**	(1 790)
Décès	**(689)**	(2 064)
	(2 069)	(145 649)
Solde à la fin	**902 672**	758 527
Tranche du fonds de roulement échéant à moins de un an		153 571
	902 672	604 956

Ce fonds a été créé en vertu des articles 123 et 124 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Ce fonds est constitué de contributions versées par les producteurs afin d'établir un fonds de roulement pour le paiement des dépenses encourues dans l'application du plan conjoint des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent. Le syndicat impose et perçoit de tout producteur des contributions spéciales de 0,91 $ la tonne métrique humide. Le syndicat rembourse les contributions du septième exercice précédent (cinquième exercice précédent au 31 décembre 2024), sans intérêts.

En fin d'exercice, la répartition du solde du fonds s'établit ainsi :

Année de contribution	**Date de remboursement**	**2025**	2024
		$	$
2020	décembre 2027	**153 837**	153 571
2021	décembre 2028	**150 416**	150 127
2022	décembre 2029	**138 850**	139 026
2023	décembre 2030	**147 512**	147 184
2024	décembre 2031	**165 843**	168 619
2025	décembre 2032	**146 214**	
		902 672	758 527

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

11 - AFFECTATIONS GREVANT L'ACTIF NET

Fonds forestier (plan conjoint)

Ce fonds est constitué principalement de contributions versées par les producteurs afin de financer, en tout ou en partie, des projets et activités dans les domaines suivants :

- l'information, l'éducation et la promotion sur l'aménagement des forêts;

- la recherche, la mise en place et la réalisation de projets spéciaux pour la mise en valeur de la forêt privée, le développement des marchés et des moyens de production;

- la participation au financement pour la mise en place d'infrastructures propres à la forêt privée.

Par une résolution adoptée par l'assemblée générale annuelle 1998 du syndicat, la contribution au fonds est de 0,05 $ le mètre cube apparent (ou son équivalent) pour tous les bois résineux et feuillus mis en marché.

Certification des pratiques forestières

En 2007, le syndicat affectait un montant de 75 000 $ pour faciliter le démarrage de ce projet. Le dossier a été suspendu en 2008 en attendant d'obtenir, de la part de l'industrie, leur besoin en fibre certifiée. Le solde restant a été désaffecté au cours de l'exercice, voir la description à la note 3.

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le syndicat est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le syndicat a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le syndicat.

Risque de marché

Les instruments financiers du syndicat l'exposent au risque de marché, plus particulièrementau risque de taux de change et au risque de taux d'intérêt, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement :

Risque de change

Le syndicat réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes libellées dans une monnaie étrangère, lesquelles sont principalement effectuées en dollars américains. Au 31 décembre 2025, le syndicat est exposé au risque de change en raison de l'encaisse libellée en dollars américains totalisant 25 $ (25 $ au 31 décembre 2024).

Le syndicat ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

12 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

L'encaisse - compte à intérêt élevé et l'emprunt bancaire portent intérêt à taux variable et exposent donc le syndicat à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers du syndicat ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du syndicat est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le syndicat est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13 - ENGAGEMENTS

Le syndicat s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en décembre 2027, à verser une somme de 95 520 $ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 47 760 $ en 2026 et en 2027.

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Annexes
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

ANNEXE A

			2025	2024
	Activités syndicales	**Plan conjoint**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	$
VÉRIFICATION ET COORDINATION				
Salaires et charges sociales		**427 814**	**427 814**	341 994
Frais de gestion		**3 505**	**3 505**	3 459
Frais de voyage		**42 870**	**42 870**	37 177
Télécommunications		**1 808**	**1 808**	2 358
		475 997	**475 997**	384 988

ANNEXE B

			2025	2024
	Activités syndicales	**Plan conjoint**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	$
TRANSPORT ET CHARGEMENT				
Transport		**4 662 225**	**4 662 225**	5 662 899
		4 662 225	**4 662 225**	5 662 899

ANNEXE C

			2025	2024
	Activités syndicales	**Plan conjoint**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	$
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS				
Placement évalué au coût après amortissement				
Produits d'intérêts non affectés		**48 810**	**48 810**	71 354

ANNEXE D

			2025	2024
	Activités syndicales	**Plan conjoint**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	$
AUTRES PRODUITS				
Agence de vente en commun		**370 760**	**370 760**	401 597
Frais administratifs, transports et courtage sciage		**104 218**	**104 218**	39 236
Prélevés - Bois à pâte		**183 601**	**183 601**	215 458
Prélevés - Bois de sciage		**617 876**	**617 876**	674 159
Autres produits	**1 272**	**23 661**	**24 933**	69 840
	1 272	**1 300 116**	**1 301 388**	1 400 290

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Annexes
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

ANNEXE E

			2025	2024
	Activités syndicales	**Plan conjoint**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	$
FONDS FORESTIER				
Produits				
Contributions des producteurs		**106 898**	**106 898**	118 588
Charges				
Contribution au journal du syndicat	**29 921**	**29 921**	**59 842**	70 256
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**(29 921)**	**76 977**	**47 056**	48 332

ANNEXE F

			2025	2024
	Activités syndicales	**Plan conjoint**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	$
PROJETS				
Produits				
Certificat de producteur forestier	**22 318**		**22 318**	26 081
Transfert de connaissances				3 704
	22 318		**22 318**	29 785
Charges				
Certificat de producteur forestier (annexe G)	**32 132**		**32 132**	28 418
Transfert de connaissances				6 143
	32 132		**32 132**	34 561
Insuffisance des produits par rapport aux charges	**(9 814)**		**(9 814)**	(4 776)

ANNEXE G

			2025	2024
	Activités syndicales	**Plan conjoint**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	$
PROJET - CERTIFICAT DE PRODUCTEUR FORESTIER				
Charges				
Salaires et charges sociales	**27 839**		**27 839**	24 536
Frais de gestion	**292**		**292**	335
Charges locatives	**1 435**		**1 435**	1 434
Photocopies et expédition	**765**		**765**	312
Télécommunications	**1 801**		**1 801**	1 801
	32 132		**32 132**	28 418

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Annexes
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

ANNEXE H

	Activités syndicales	Plan conjoint	2025 Total	2024 Total
	$	$	$	$
JOURNAL PERSPECTIVES FORÊTS				
Produits				
Contribution du fonds forestier	**29 921**	**29 921**	**59 842**	70 256
Autres	**3 597**	**3 598**	**7 195**	7 840
	33 518	**33 519**	**67 037**	78 096
Charges				
Salaires et charges sociales	**5 663**	**5 664**	**11 327**	36 294
Frais d'impression et d'expédition	**27 855**	**27 855**	**55 710**	41 802
	33 518	**33 519**	**67 037**	78 096
Excédent des produits par rapport aux charges	**-**	**-**	**-**	**-**

ANNEXE I

	Activités syndicales	Plan conjoint	2025 Total	2024 Total
	$	$	$	$
FRAIS D'ADMINISTRATION				
Salaires et charges sociales	**170 463**	**397 745**	**568 208**	645 412
Formation		**2 203**	**2 203**	691
Activités de communications	**1 154**	**1 155**	**2 309**	1 119
Assemblées générales et régionales	**23 986**		**23 986**	25 287
Assurances	**1 629**	**1 629**	**3 258**	5 298
Comité de négociation		**5 934**	**5 934**	11 735
Conseil d'administration	**2 311**	**20 802**	**23 113**	22 289
Dons et abonnements	**3 155**	**3 155**	**6 310**	6 529
Fédération des producteurs forestiers du Québec :				
- affiliation	**140 000**		**140 000**	149 082
- assemblée générale				1 408
Union des producteurs agricoles - affiliation	**95 620**		**95 620**	90 844
Fournitures et frais de bureau	**6 803**	**38 549**	**45 352**	53 781
Frais bancaires		**2 924**	**2 924**	1 958
Frais de gestion	**403**	**1 613**	**2 016**	12 616
Frais de voyage		**12 500**	**12 500**	12 630
Entretien, réparations et frais divers	**954**	**954**	**1 908**	1 306
Frais informatiques (annexe J)		**122 367**	**122 367**	203 583
Charges locatives	**4 810**	**43 291**	**48 101**	47 982
Relations extérieures et réunions diverses		**34 293**	**34 293**	31 890
Honoraires professionnels	**12 376**	**35 973**	**48 349**	114 000
Mauvaises créances recouvrées				(1 740)
Télécommunications	**2 536**	**14 367**	**16 903**	25 833
Perte (gain) de change		**220**	**220**	(339)
Amortissement de l'équipement et du mobilier de bureau		**547**	**547**	596
	466 200	**740 221**	**1 206 421**	1 463 790

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
Annexes
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

ANNEXE J

			2025	2024
	Activités syndicales	**Plan conjoint**	**Total**	Total
		$	**$**	$
FRAIS INFORMATIQUES				
Salaires et charges sociales		**84 857**	**84 857**	82 241
Assurances		**10 894**	**10 894**	13 130
Entretien et réparations		**10 736**	**10 736**	10 815
Frais de gestion		**998**	**998**	1 797
Radiation d'immobilisations incorporelles				86 042
Amortissement de l'équipement informatique		**6 880**	**6 880**	8 235
Amortissement des logiciels		**8 002**	**8 002**	1 323
		122 367	**122 367**	203 583

NOTES

NOTES

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin
Rimouski, Québec G5L 7P5
Tél. : 418 723-2424
Téléc. : 418 722-3552
spfbsl.com

La forêt privée